



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION / LOCATION

Préambule :

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions ainsi que les modalités selon lesquelles EPHEMERE EVENT met à disposition de son client les Services dans ce contrat. Les bons de commande et devis signés par le client font partie intégrante du présent contrat. Toute commande d'un ou de plusieurs Services de EPHEMERE EVENT implique l'acceptation par le client du présent contrat. Les conditions générales de location et de prestation de services telles qu'elles résultent du présent acte ne peuvent être modifiées que par un acte nouveau émanant de EPHEMERE EVENT et signé des parties contractantes. EPHEMERE EVENT peut suspendre ses obligations contractuelles si le locataire ne satisfait pas aux siennes.

Article I : DEFINITIONS

Aux termes des présentes, chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura la signification qui lui est attribuée ci-après, à savoir :

I.1. EPHEMERE EVENT : 26 Chemin du Vieux Pont Villa 31 06130 Grasse France 06.62.45.88.95

I.2. CLIENT : désigne toute personne physique ou morale signataire d'un devis, d'un bon de commande ou de toute autre pièce commerciale émise par EPHEMERE EVENT.

I.3. SERVICE : désigne l'offre de EPHEMERE EVENT concernant la location de tout matériel et/ou prestation de services portées sur le devis.

Article II : DUREE

Le présent contrat est souscrit pour les Services commandés jusqu'à leurs échéances. Le bon de livraison obligatoirement délivré à chaque sortie de matériel indique la date et l'heure de retrait ainsi que la date présumée de retour. Seul le retour physique du matériel en notre possession détermine la durée de location, décomptée en journée de 24 heures, dimanches et jours fériés compris, sans tenir compte de l'utilisation ou non du matériel.

Article III : RESERVATION

Toute réservation implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales quelques soient les clauses figurant au sein des devis des clients. Toutes les réservations doivent faire l'objet de l'envoi d'un devis signé de la part du client au moins soixante-douze heures (72h.) à l'avance et ne sont acceptables que dans la limite des stocks disponibles. La réservation du matériel n'est effective qu'à partir de la réception du devis signé du client. Le client devra signaler lors de sa réservation si le matériel doit sortir du territoire national. Dans ce cas la sortie du territoire ne pourra avoir lieu qu'après accord de EPHEMERE EVENT porté sur le devis.

Article IV : PROPRIETE

Le matériel est la propriété de EPHEMERE EVENT, à ce titre il est insaisissable par les tiers et le locataire n'a pas le droit de le céder ou de le sous louer. Dans le cas de la sous location, l'accord express de EPHEMERE EVENT doit être demandé par le client. Il ne doit apporter aucune modification superficielle ou substantielle du matériel.

Article V : LOCATION AVEC RETRAIT

Le client est tenu de restituer le matériel loué à la date figurant sur le bon de livraison en parfait état de fonctionnement. Les dégradations feront l'objet d'une facturation spécifique.

Article VI : LOCATION AVEC INSTALLATION

Le client réceptionne le matériel au lieu et à l'heure stipulée sur le devis. Le montage du matériel est assuré par nos soins, le client est convié à assister à l'essai du matériel. Après essai concluant, le matériel est considéré en parfait état de fonctionnement.

Article VII : CAUTIONS

Il peut être demandé au client de fournir un chèque de caution à la hauteur stipulée sur le bon de commande ainsi qu'une pièce d'identité valide de même adresse que le chèque, et ce avant l'enlèvement du matériel. EPHEMERE EVENT s'engage à restituer ces derniers lors du retour du matériel au complet (et paiement intégral de la location).

Article VIII : RESTITUTION DU MATERIEL

Dans le cas d'une location avec retrait, le client est tenu de restituer le matériel loué au plus tard à la date et à l'heure figurant sur le devis. Dans le cas d'une location avec installation, le démontage et le retour du matériel en nos locaux se font par nos soins au plus tard à l'heure stipulée sur le devis, l'horaire étant à convenir entre les parties. Toute prolongation de location devra être signalée

vingt-quatre heures (24h.) avant le retour prévu initialement. Elle ne pourra avoir lieu qu'après l'accord de EPHEMERE EVENT et devra dans tous les cas être confirmée par un nouveau bon de commande. Toute restitution non justifiée après la date prévue, entraînera la responsabilité du client pour les préjudices subis par la société EPHEMERE EVENT et sa clientèle et entraînera un complément de facturation selon les préjudices subis. Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé sur la base du tarif en vigueur valeur neuve. Les mêmes règles seront applicables en cas de location avec installation. Aucune contestation ne sera retenue après une location si le client n'a pas testé le matériel à son retour en présence de nos techniciens.

Article IX : QUALITE

EPHEMERE EVENT est réputée fournir un matériel de qualité, aux normes, avec des appareils professionnels. Ses représentants s'engagent à tout mettre en œuvre afin de garantir un Service de qualité. EPHEMERE EVENT et ses techniciens mettent l'ensemble de leurs moyens d'action disponibles afin de résoudre un éventuel problème technique relatif au matériel du client, de l'établissement ou de sa propre installation. Ses représentants mettent tout leur savoir-faire afin de garantir un Service de qualité, et s'efforcent à le garantir en toutes circonstances.

Article X : CONDITIONS DE PAIEMENT

En cas de non règlement dans les 30 jours suivant la prestation, les pénalités pour retard de paiement sont de 1,5 fois le taux légal par mois conformément à la loi n°921442 du 31/12/92

Article XI : RESPONSABILITES ET ASSURANCE

Le client doit fournir des coordonnées et une adresse postale valide. Le client s'engage à ne pas porter préjudice au matériel de EPHEMERE EVENT, d'en faire autre usage que celui pour lequel il est destiné, le démonter ou le desceller. Le locataire en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel pendant toute la durée de la location. Il est seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait de matériel. Le locataire fait son affaire de tous risques de mise en jeu de responsabilité civile, à raison de tout dommage causé par le matériel ou à raison de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde. L'indemnisation du matériel sinistré s'effectue sur la valeur de remplacement à neuf le jour du sinistre, sans application de dépréciation ni remise commerciale suivant le prix de vente public ou sur la base des frais de remise en état au coût du jour. La responsabilité de EPHEMERE EVENT se saurait être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement des appareils loués. EPHEMERE EVENT ne pourra être tenue responsable d'un retard de livraison lié à un problème de transport inopiné (embouteillage généralisé, inondation, vent trop violent, glissement de terrain ...) ou d'un changement du contenu de la location demandé par le client moins de soixante-douze heures (72h.) avant celle-ci. EPHEMERE EVENT ne pourra être tenu responsable d'une inexécution, lorsque sa cause serait due à la survenance d'un cas de force majeure. EPHEMERE EVENT est assurée par la police de responsabilité civile Professionnel n°AL174804 auprès de GENERALI – 57 Boulevard d'Alsace 06400 Cannes

Le client, en qualité de dépositaire, assume l'entière responsabilité du matériel lors de sa prise en charge en nos locaux et jusqu'à sa restitution.

Le client sera également responsable à l'égard des tiers, de l'utilisation du matériel et en particulier de l'usage des émetteurs HF, audio et vidéo, talkie-walkie, radio, téléphone sans recours à quelque titre que ce soit. Il devrait faire son affaire pour obtenir les autorisations nécessaires pour l'utilisation des matériels cités ci-dessus.

Toutes les locations de matériel de levage, structure, support, tour, nacelle, échelle et plancher sans assistance de EPHEMERE EVENT sont sous l'entière responsabilité du client qui devra veiller à leur utilisation par du personnel habilité, s'assurer en responsabilité civile et en respect des conditions de sécurité sur son chantier.

Le client s'engage à assurer le matériel loué pour sa valeur de remplacement à neuf. L'assurance doit, en l'espèce notamment couvrir les risques de vol, perte ou détérioration quelles qu'en soient les causes ou la nature.

Le client fait son affaire de tous risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison de tout dommage causé par le matériel ou à raison de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde.

En cas de sinistre, le client doit faire parvenir sous 48h une déclaration circonstanciée sur papier à entête, et en cas de vol l'original de récépissé de déclaration établi par les autorités. Cette déclaration s'effectue par courrier recommandé avec accusé de réception. Le remboursement du matériel à sa valeur de remplacement à neuf est exigé en cas de vol ou dégradation.

Article XII : PRIX, PAIEMENT

Les prix de nos Services sont TTC et ils s'entendent matériel pris et ramené dans nos locaux. En cas de livraison, tous les frais de port et de déplacement sont pris en charge par le client. Pour certains matériels nécessitant un soin particulier, EPHEMERE EVENT se réserve le droit de refuser l'enlèvement ou le retour du matériel par une société tierce de transport ou de messagerie en lieu et place du client. La TVA est non applicable, art. 293 B du CGI. Les conditions générales de location et prestation entrent en vigueur dès la signature du devis. Dans aucun cas il ne sera tenu à EPHEMERE EVENT de procéder au remboursement d'un acompte. Si le locataire refusait soit de payer soit de restituer le ou les matériels, les sommes versées en dépôts resteraient acquises au loueur sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par ailleurs. Conformément à la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, tout retard de paiement par rapport à l'échéancier précisé sur facture ou devis, entraînera automatiquement la perception de pénalités égales à 1,5 % par mois de retard de la somme restant due au client, pour intérêts et frais, chaque mois entamé étant considéré comme indivisible, sans préjudice des frais de mise en recouvrement fixés forfaitairement à 20 % de la somme restant due à titre de clause pénale, auxquelles pourra s'ajouter le remboursement des frais générés par une éventuelle action en justice ainsi que les dommages et intérêts.

Article XIV : RESILIATION

Pour toute réservation annulée jusqu'à cinq jours avant la date de début de la prestation ou de la location prévue, l'acompte versé par le client restera acquis à EPHEMERE EVENT. Pour toute réservation annulée moins de cinq jours avant la date de début de la prestation ou de la location, le règlement de la totalité du bon de commande accepté sera exigé. Il appartient au client de souscrire toute police d'assurance nécessaire afin de couvrir les risques d'annulation.

Article XV : RENOUELEMENT

Le contrat sera renouvelé par le client par simple commande d'un ou plusieurs autres Services et ce aux conditions tarifaires alors en vigueur.

Article XVI : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Nice mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Article XVII : CONDITIONS SPECIFIQUES

- **Autorisation & responsabilité de l'organisateur** : Le client reste responsable de toute demande d'autorisations administratives, du paiement des impôts, taxes, charges, droits d'auteurs ou autres et plus généralement de tout risque financier et de toute responsabilité commerciale civile incombant à l'organisateur de la manifestation.
- **Impératifs techniques** : Les impératifs techniques d'installation et d'exploitation sont précisés dans notre offre de Service.
- **Accès et stationnement** : Le client prendra en temps voulu toutes les dispositions pour autoriser l'accès et la circulation du personnel et des véhicules sur le site. Il s'engage à réserver à EPHEMERE EVENT une surface suffisante pour installer le matériel et, si une reconnaissance préalable a été effectuée, à ne pas réduire ou déplacer la zone réservée à EPHEMERE EVENT.
- **Alimentation électrique** : Le client fournira une alimentation électrique avec terre aux normes en vigueur et répondant aux caractéristiques du Service proposé.
- **Protection contre les intempéries** : Si la prestation doit se dérouler en plein air, le client devra prévoir toutes mesures utiles pour la poursuite de la manifestation sans inconvénients pour le personnel et le matériel de EPHEMERE EVENT. Les techniciens se réservent le droit d'interrompre les prestations techniques, sans préjudice sur le paiement du prix par le locataire, si les conditions de l'exploitation représentent un risque ou un danger pour les personnes et les biens.
- **Sécurité** : EPHEMERE EVENT est seule responsable du respect des règles de sécurité du travail par ses techniciens. Le client doit assurer la tranquillité des techniciens et des biens sur le site de location (agression, dégradation, vol...). Une sécurité insuffisante interrompt ou suspend les engagements de EPHEMERE EVENT, sans préjudice du paiement du prix par le locataire.
- **Gardiennage** : Si les conditions de montage ou d'exploitation l'exigent, un gardiennage sérieux et efficace des installations de EPHEMERE EVENT doit être organisé par le client. A défaut, le client s'engage à rembourser à EPHEMERE EVENT le prix des réparations ou du remplacement du matériel ainsi que tous les préjudices subis par EPHEMERE EVENT et ses clients. Si le gardiennage prévu n'est pas organisé, EPHEMERE EVENT interrompt ou suspend sa location sans préjudice sur le paiement du prix par le locataire.
- **Crédits photographiques** : Le client autorise, en outre, la société EPHEMERE EVENT à prendre des clichés des installations techniques à des fins de communication interne ou externe. Le client pourra sur simple demande écrite demander à valider les clichés utilisables par EPHEMERE EVENT.

Pour EPHEMERE EVENT

Pour le Client

